



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 juin 2020  
Français  
Original : anglais et français

---

### **Lettre datée du 23 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé de M<sup>me</sup> Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, et de Me Jacques Létang, Président de la Fédération des barreaux d'Haïti, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique ; de la République dominicaine ; de l'Estonie ; de la France ; de l'Indonésie, au nom de l'Indonésie et du Viet Nam ; de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom des trois membres africains du Conseil – Afrique du Sud, Niger et Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, à l'occasion de la visioconférence sur la question concernant Haïti, tenue le vendredi 19 juin 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant d'Haïti.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**



**Annexe I****Exposé de M<sup>me</sup> Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti**

[Original: anglais et français]

Je vous remercie de m'avoir de nouveau accordé le privilège d'informer le Conseil sur l'évolution de la situation en Haïti.

Comme la plupart des pays du monde, Haïti est actuellement en proie à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le nombre confirmé d'infections et de décès est certes faible par rapport à celui de certains autres pays d'Amérique, mais la pandémie n'en met pas moins à rude épreuve le système de santé déjà fragile du pays et son maigre filet de sécurité sociale.

Trois mois jour pour jour après que le Président Jovenel Moïse a déclaré l'urgence sanitaire suite à la confirmation des premiers cas de coronavirus, les autorités ont encore grand peine à ouvrir des centres médicaux dédiés au traitement des patients atteints de la COVID-19. Pays de plus de 11 millions d'habitants, Haïti n'a actuellement la capacité de traiter que quelques centaines de patients à la fois, même si de nouveaux lits se libèrent chaque jour. Cette situation est en partie due à une coordination moins qu'optimale au sein de l'appareil d'État, tant au niveau national qu'à celui des collectivités, ainsi qu'à un financement insuffisant du plan national de riposte. C'est aussi le résultat de l'opposition initialement farouche des populations locales à l'ouverture de tels centres à proximité de leurs domiciles, expression du climat de déni, de stigmatisation et de discrimination qui persiste dans le pays.

La pandémie, dont la propagation s'est accélérée au cours du mois dernier, a jusqu'à présent officiellement touché plus de 4 900 personnes et fait 84 morts. Même si son bilan réel est probablement beaucoup plus lourd, ses effets commencent seulement à être ressentis par les citoyennes et citoyens d'Haïti, dont une majorité vivait déjà dans de piètres conditions socioéconomiques. En raison des multiples crises interconnectées qui ont touché le pays ces dernières années, l'économie haïtienne s'est contractée de 1,2 % en 2019 et devrait encore se contracter de 4 % cette année. Les usines fonctionnent à capacité réduite en raison de la nécessité de mettre en œuvre des mesures pour ralentir la propagation du virus. Le spectre d'une nouvelle augmentation du chômage se profile à l'horizon, la gourde continue de se dévaluer par rapport au dollar des États-Unis et l'inflation est constamment supérieure à 20 %. En l'absence de ressources suffisantes pour soutenir la sortie d'Haïti de la récession dans laquelle il est plongé, les gains durement acquis en matière de sécurité et de développement au cours des 15 dernières années risquent d'être réduits à néant, et un problème initialement interne pourrait devenir un problème régional, si la situation humanitaire déjà alarmante continue de s'aggraver, et si un nombre croissant d'Haïtiennes et Haïtiens sont tentés de chercher meilleure fortune à l'étranger.

Depuis ma dernière intervention devant le Conseil (voir S/PV.8729), Haïti a bénéficié d'un climat politique relativement apaisé. L'épuisement causé par 18 mois de mobilisation populaire contre le Président Moïse et le début de la pandémie de COVID-19, ont conduit une partie de l'opposition à appeler les Haïtiennes et les Haïtiens à s'unir pour faire face au virus, une initiative qui a permis au nouveau Premier Ministre, Joseph Jouthe, de gouverner. Pourtant, les premiers signes de l'intention de l'exécutif de commencer à préparer des élections législatives et locales attendues depuis longtemps ont réveillé les passions et ravivé l'acrimonie dans le discours public et le débat politique.

Les dernières semaines ont vu une augmentation marquée de la fréquence et de l'intensité des affrontements entre bandes armées rivales qui luttent pour contrôler de plus grandes portions de territoire dans les quartiers les plus peuplés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, afin d'exercer une influence sur le résultat des élections dans ces circonscriptions. Un nombre croissant de personnalités de l'opposition contestent la durée du mandat du Président Moïse et réclament la mise en place d'une administration de transition, qui lancerait ostensiblement des réformes et organiserait les prochains scrutins. Le cercle vicieux de la méfiance, de la récrimination et, finalement, de la violence se met à nouveau à définir la vie politique haïtienne, à un moment où la société tout entière devrait s'unir dans sa riposte à la pandémie et s'efforcer de poser des bases plus vertueuses et durables sur lesquelles construire son avenir.

Haïti a trop longtemps eu recours à des accords opportunistes pour régler des problèmes politiques, au détriment des principes qui sous-tendent sa Constitution. Pourtant, les ambiguïtés de cette Constitution, dont aucune interprétation faisant autorité n'est possible en l'absence de la Cour constitutionnelle prévue dans le texte, ont régulièrement obligé les acteurs politiques à la contourner. Il devient de plus en plus évident qu'une réforme de la Constitution est nécessaire pour sortir de ce paradoxe et instaurer les conditions de la stabilité institutionnelle, de la bonne gouvernance et de l'état de droit, trois caractéristiques indispensables pour que le pays puisse prospérer. Seul un processus national qui combine un solide leadership et de véritables efforts par l'ensemble des acteurs pour mettre de côté les intérêts politiques à court terme permettra de parvenir à une telle réforme.

Au cours des quatre derniers mois, malgré la pandémie, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), travaillant en collaboration toujours plus étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, n'a pas perdu de vue les six objectifs, les priorités qu'il a fixées dans le cadre stratégique intégré. Il n'a pas ménagé ses efforts pour aider les autorités et les institutions haïtiennes à examiner les questions clés qui bloquent la formation d'un consensus national ainsi que pour aider le pays à progresser vers la stabilité et le développement durable. Par ses bons offices, le Bureau a continué à encourager les acteurs de tout l'éventail politique à mener un dialogue constructif. Avec ses partenaires, il a dispensé à la Police nationale d'Haïti des conseils sur le règlement des différends qui déchiraient ses rangs de longue date au sujet des conditions de travail et a aidé les acteurs judiciaires à mettre au point un système d'audiences virtuelles qui permettra aux tribunaux de continuer à fonctionner malgré l'impossibilité actuelle de se réunir physiquement.

Bien que d'une portée apparemment limitée, ces activités contribueront à favoriser la cohésion des forces de police du pays, qui maintiennent l'ordre et luttent contre l'action des bandes armées, et à faire en sorte que le système judiciaire demeure en mesure de s'acquitter de l'obligation faite à l'État de garantir le droit des victimes à accéder à la justice. Malheureusement, nous continuons à opérer dans un contexte où le respect du principe de responsabilité reste un défi majeur, comme le montre l'absence de progrès dans l'enquête et les poursuites engagées dans les récentes affaires emblématiques de Lilavois, Grand Ravine, La Saline et Bel Air, qui concernent des violations des droits humains et des atteintes à ces droits commises par des membres de bandes, des agents des forces de l'ordre et des responsables politiques.

En collaboration avec la société civile, le BINUH poursuivra ses efforts pour encourager les autorités à intensifier la lutte contre l'impunité et la promotion des droits humains. Grâce à une utilisation judicieuse de la panoplie d'outils à sa disposition, le système des Nations Unies en Haïti continuera à soutenir l'expansion des multiples aspects de la riposte à la COVID-19, à accompagner le pays sur la voie

d'une réforme institutionnelle et économique cruciale et à fournir une assistance pour garantir la tenue en temps voulu d'élections libres, équitables et transparentes, dans un climat apaisé.

Pour assurer le succès de ces efforts et pour s'attaquer aux causes profondes de son instabilité de manière substantielle et durable, Haïti compte sur le soutien total du Conseil, ainsi que sur l'engagement continu des partenaires internationaux, qu'il apprécie grandement.

## Annexe II

### **Déclaration de Me Jacques Létang, Président de la Fédération des barreaux d'Haïti**

[Original : anglais et français]

C'est avec plaisir que je prends la parole cet après-midi pour apporter un éclairage sur la situation haïtienne en ma double qualité de Président de la Fédération des barreaux d'Haïti et de membre du Bureau des droits humains en Haïti.

L'épidémie de maladie à coronavirus a profondément marqué le monde. Haïti n'est pas épargnée par cette vague, mêlant risque sanitaire, mise à l'épreuve des institutions et crise économique. Les services publics sont quasiment défaillants. Les droits les plus élémentaires ne sont pas garantis, alors que la dépréciation de la gourde et la saison cyclonique mettent directement en jeu la vie de millions d'Haïtiens déjà en situation d'insécurité alimentaire. La propagation rapide du virus est particulièrement inquiétante en prison, où les conditions de détention ne cessent de se dégrader. On attend jusqu'à présent la mise en œuvre des plans de contingence et de désengorgement annoncés par les autorités.

L'État perd chaque jour davantage le monopole de la violence légitime. De nombreux quartiers populaires sont transformés en zones de non-droit, où la vie de chacun est soumise au bon vouloir de gangs de mieux en mieux armés et organisés. La plupart des institutions publiques situées au centre-ville de Port-au-Prince sont désertées. Les bandits armés font régulièrement fuir du Palais de justice les autorités pourtant chargées de garantir l'ordre public. L'État contrôle de moins en moins le territoire, y compris en province, et l'on se demande même parfois s'il n'a pas perdu le contrôle de la police, dont les revendications se sont exprimées à plusieurs reprises dans la violence.

Des violations massives des droits humains se multiplient. Le dossier de La Saline est sans doute l'un des plus graves massacres de notre histoire contemporaine ; il n'est malheureusement pas le seul. Plus de 71 personnes ont été tuées dans cette nuit du 13 novembre 2018, des dizaines et des dizaines depuis, sans compter les femmes violées en série, les maisons incendiées, les centaines sinon les milliers de personnes déplacées, les corps calcinés abandonnés en pleine rue. C'est une génération délaissée qui est aujourd'hui initiée à la plus dure des cruautés.

Le problème est avant tout celui de l'impunité. Malgré les mesures conservatoires ordonnées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en décembre 2019, il n'y a même plus d'instruction, le dossier étant bloqué depuis des mois au niveau de la Cour de cassation. C'est un message clair que l'État souhaite adresser aux victimes qui font le pari sur leur vie de porter plainte : à l'échelle nationale comme internationale, elles n'obtiendront ni protection, ni justice. La question de l'implication du pouvoir dans la perpétration de ces atrocités est posée dans de nombreux rapports, dont celui de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, ou encore celui plus récent publié par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) sur le massacre de Bel Air. Ces accusations sont extrêmement graves ; pourtant, rien ne se passe.

C'est cette même impunité qui entrave la lutte contre la corruption. Malgré la mobilisation citoyenne et les rapports édifiants publiés par la Cour des comptes sur le gaspillage et le détournement de milliards de dollars, il est à ce jour illusoire d'espérer l'organisation d'un procès Petrocaribe.

Ces défaillances sont étroitement liées aux dysfonctionnements de la justice. La détention arbitraire est la règle. L'accès au juge n'est pas garanti aux prévenus, qui

passent des années en détention préventive qu'on dit prolongée. Il n'est pas non plus garanti aux victimes, en tout premier lieu celles de violence basée sur le genre, qui sont la plupart du temps réduites au silence. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'a pas été à la mesure de son rôle disciplinaire. Le processus de certification n'a jamais été mené à bien, et les mandats des juges sont renouvelés au bon vouloir de l'exécutif. Loin d'incarner le renouveau d'un pouvoir judiciaire indépendant, cet organe collégial s'est enlisé dans l'instrumentalisation politique et un corporatisme tourné vers la défense des mauvaises pratiques – et en premier lieu le non-respect du tarif judiciaire. Appelant à une nouvelle grève qui va à nouveau paralyser le système, les magistrats dénoncent le pourcentage ridicule octroyé à la justice dans le dernier budget national.

Le processus électoral est quant à lui profondément perverti. Le Conseil constitutionnel et le Conseil électoral permanent ne sont toujours pas mis en place, donnant lieu à un nombre incalculable de bricolages institutionnels. Loin de forger la démocratie, les élections génèrent avant tout ingérence, violence et instrumentalisation du pouvoir. Elles ne permettent pas d'établir un lien de confiance entre le peuple et ses dirigeants.

Nous nous trouvons plus que jamais dans une impasse politique. Il n'y pas plus de Parlement, plus d'autorités locales, plus de Gouvernement légitime. Le Président a déclaré la caducité des institutions dont il avait le devoir d'assurer la continuité. Des textes législatifs sont désormais adoptés par décret, sans consultation. L'absence de tout contrepoids institutionnel est encore renforcée par la prolongation de l'état d'urgence, qui met en péril le respect des libertés individuelles et suspend les procédures de passation de marchés publics. Les regards se tournent désormais vers la fin du mandat présidentiel. Comme souvent, la polémique se concentre d'abord sur l'interprétation, fluctuante, de la Constitution. Cela fait près d'une année que les Haïtiens expérimentent le confinement que le monde a découvert ces derniers mois. Tout semble réuni pour que, dès la fin de l'épidémie, on retombe dans un nouveau *peyi lòk*.

À l'évidence, les objectifs fixés au BINUH ne sont pas atteints. Lorsque l'on comptabilise les moyens investis depuis des décennies, la dégradation de la situation paraît presque inintelligible. Les causes fondamentales de l'instabilité n'ont pas été résolues, au contraire, et l'on peut se demander comment les amis d'Haïti peuvent laisser faire tant de violence et de malversations. N'ont-ils donc pas les moyens de pousser l'État à rendre des comptes, ne serait-ce que sur ses engagements internationaux ?

Il faut dire que le BINUH a hérité de plusieurs dossiers sensibles. Le drame du choléra a nourri une grande défiance envers les Nations Unies qui ont eu tant de mal à reconnaître leur responsabilité – sinon leur culpabilité. Qu'en est-il des réparations pour les milliers de victimes ? Si le Secrétaire général a finalement annoncé vouloir assumer les conséquences de l'échec de la politique de tolérance zéro en matière d'abus sexuels, on ne parle pas de condamnation pénale ni même disciplinaire, les actions en reconnaissance de paternité et pension alimentaire restant quant à elles jusqu'à présent abstraites. J'assiste moi-même la famille endeuillée d'un jeune lycéen renversé par une voiture de l'ONU, à qui l'on avait assuré depuis des années une indemnisation qui n'est jamais arrivée.

Il y a une injonction contradictoire à vouloir à la fois garantir le respect des droits humains et accompagner un État faible. En voulant « épauler l'État », les missions lient leur destin à celui de ce dernier, risquant de perdre en objectivité, ne serait-ce que dans le décryptage des indicateurs. Et que se passe-t-il lorsque l'État lui-même viole les libertés fondamentales ? La question s'est posée en janvier 2010, lorsque les policiers de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ne

sont pas intervenus pour empêcher des agents de la police nationale de tirer à bout portant sur les détenus sans défense de la prison civile des Cayes.

La stratégie du « soutien international constant » doit être questionnée, lorsque la « force de la volonté nationale » est mise en doute. C'est le cas de la saga du « dialogue national ». C'est le cas également de l'appui offert au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ou aux institutions censées agir contre la corruption, lesquelles, loin d'être indépendantes, ont démontré leur volonté de ne pas agir pour le changement. La mise en place du Conseil national d'assistance légale est un autre exemple. Les bailleurs se sont félicités de l'installation rapide d'une direction *ad interim* dépendante de l'exécutif, qui a ainsi court-circuité la mise en place du Conseil d'administration pourtant prévu par la nouvelle loi ! Le dernier communiqué de presse du BINUH a suscité pour sa part de très nombreuses critiques. Comment, dans ce contexte de vide institutionnel, appuyer un gouvernement contesté dans la réalisation d'une réforme constitutionnelle ?

La communauté internationale s'enferme dans un tête-à-tête avec le pouvoir. Son soutien semble davantage dépendre d'intérêts stratégiques que d'actions concrètes posées en matière de droits humains. De facto, l'impératif de stabilisation vient mettre en sourdine la contestation populaire, enrayant un contrepoids essentiel aux dérives du pouvoir. Il prépare de ce fait de véritables bombes sociales à retardement.

La société civile haïtienne est incontournable. Les Nations Unies considèrent malheureusement trop souvent les organisations militantes comme de simples opérateurs de projet, sous-traitants ou faire-valoir de logiques bureaucratiques. Elles doivent pourtant jouer un rôle indispensable de vigie de la démocratie dans une situation où nous perdons chaque jour de nouveaux repères. Les acteurs de la société civile doivent être écoutés, relayés et accompagnés.

Je remercie le Conseil de m'avoir aujourd'hui donné l'opportunité de le lui dire.

## Annexe III

### **Déclaration de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie Me Jacques Létang, Président de la Fédération des barreaux d'Haïti, et la Représentante spéciale La Lime de leurs exposés.

La Belgique appuie pleinement l'action du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti pour faciliter le dialogue politique dans le pays. Toutes les parties doivent s'engager à entamer un dialogue sans exclusive pour répondre à la crise politique, sociale, économique et humanitaire qui secoue le pays.

Depuis notre dernière séance d'information, il y a seulement quatre mois (voir S/PV.8729), le monde semble s'être métamorphosé plusieurs fois. Alors même que l'épidémie de choléra semblait avoir été éradiquée, Haïti a été durement touché par la maladie à coronavirus (COVID-19), qui a intensifié les nombreuses vulnérabilités du pays. Nous appuyons le rôle que jouent les Nations Unies pour aider le pays à faire face à cette pandémie. Aux côtés de l'Union européenne, nous travaillons également d'arrache-pied pour recentrer et hiérarchiser notre soutien aux fins de lutter contre cette pandémie. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de stigmatisation et de discrimination à l'endroit des personnes qui auraient contracté la COVID-19, et qui relaient notamment des lynchages et des destructions de biens.

Nous encourageons les acteurs politiques à tirer profit de la dynamique insufflée par la riposte à la COVID-19 pour renforcer la confiance et s'attacher à remédier collectivement aux causes profondes de l'instabilité en Haïti. Nous saluons l'annonce du Président Moïse concernant la tenue d'élections, ainsi que son appel à la clarté autour du calendrier électoral. Une réforme constitutionnelle est nécessaire si Haïti veut remédier aux niveaux extrêmes d'instabilité et de polarisation politiques.

L'impression générale d'impunité et de sécurité insuffisante est toujours l'une des principales sources de frustration de la population haïtienne. Nous appelons à un regain d'efforts pour réformer le secteur de la justice, lutter contre la corruption et renforcer la promotion et la protection des droits de la personne. Le nombre élevé d'enlèvements et de meurtres commis par des bandes organisées est particulièrement inquiétant. À cet égard, il est encourageant que la stratégie nationale multidimensionnelle relative au désarmement, au démantèlement et à la réinsertion ait été finalisée, et que la table ronde thématique de la Police nationale d'Haïti (PNH) avec la société civile ait été réactivée. Pour relever ces défis, il est évident que la PNH a besoin d'un budget crédible.

En ce qui concerne les droits de la personne, nous appelons d'urgence à des progrès s'agissant de l'établissement des responsabilités pour les violences commises à Grand Ravine, La Saline, Bel Air et, plus récemment, dans le quartier Village de Dieu. Les auteurs de ces actes continuent d'échapper à la justice. Les progrès enregistrés par l'institution nationale pour la promotion et la protection des droits de la personne et par l'inspection générale de la PNH sont encourageants. Nous demandons que le plan d'action national en faveur des droits de l'homme soit approuvé et mis en œuvre. Nous sommes également préoccupés par le droit à l'alimentation des plus vulnérables.

Haïti ne peut relever ces défis seul. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous apportons un soutien financier, technique et politique, et nous appelons tous les partenaires internationaux à nous emboîter le pas.

## Annexe IV

### **Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je tiens à remercier la Représentante spéciale La Lime et Me Jacques Létang de leurs exposés. Les informations détaillées qu'ils nous ont fournies sont utiles pour identifier les questions essentielles qui concernent Haïti et pour préparer le prochain renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

Nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement haïtien pour aider la population et prévenir la propagation de la pandémie. De même, nous félicitons tous les acteurs politiques et la société civile haïtiens d'avoir uni leurs efforts pour lutter contre ce fléau.

À cet égard, les chefs d'État haïtien et dominicain se sont eu une réunion virtuelle le 19 mai pour discuter des synergies de leur riposte à la pandémie. De même, les Ministres des affaires étrangères de nos deux pays ont régulièrement tenu des visioconférences pour discuter de cette question et d'autres questions d'intérêt commun.

Nous espérons que la pause du processus politique due à la pandémie génèrera des possibilités de réflexion et insufflera une dynamique grâce à laquelle les dirigeants du pays pourront mener un dialogue ouvert et inclusif qui permettra de sortir de l'impasse politique et, par là-même, d'élaborer une feuille de route et un calendrier pour le processus politique pendant et ceux à venir.

Outre les défis posés par la pandémie, la République dominicaine reste également préoccupée par l'insécurité persistante qui résulte des activités des bandes organisées et de la prolifération des armes et munitions illicites. La circulation incontrôlée de plus de 270 000 armes à feu illicites entre les mains de civils et le trafic d'armes légères et de petit calibre contribuent à l'éclatement de nouveaux troubles civils. Nous réaffirmons donc qu'il est impératif de remédier d'urgence à la circulation des armes légères et de leurs munitions.

Dans ce contexte, nous apprécions le leadership dont fait preuve la Commission nationale haïtienne pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans sa quête pour aider à réduire les violences communautaires. Nous louons également les efforts déployés par le BINUH et le Programme des Nations Unies pour le développement dans les domaines de la consolidation de la paix et du contrôle des armes et en vue d'effectuer une évaluation de référence du cycle de vie des armes et munitions en Haïti.

En février, avant même la crise provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19), plus de 40 % de la population haïtienne avait besoin d'une aide humanitaire. En raison des niveaux élevés de malnutrition au sein de la population, le pays est l'un des plus touchés par l'insécurité alimentaire dans le monde. Cette situation déjà désastreuse pourrait se détériorer davantage pendant la saison des ouragans.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il faut œuvrer de concert avec le Gouvernement haïtien pour mettre en place des mécanismes d'évaluation des risques et élaborer des plans et des stratégies plus concrets afin de renforcer les secteurs et les institutions de base. Il convient également d'améliorer les canaux d'information et de collaboration avec les communautés locales pour développer les mécanismes d'alerte rapide afin de se préparer à l'impact des chocs climatiques.

Nous félicitons la communauté internationale et les autres partenaires pour leur engagement à améliorer la situation humanitaire dans le pays. Le Plan de

réponse humanitaire pour Haïti pour la période 2019-2020 porte sur des besoins d'un montant de 253 millions de dollars. Au 8 juin, Haïti n'avait reçu que 29,9 millions de dollars. En plus des problèmes humanitaires, l'économie haïtienne est confrontée à de multiples difficultés qui vont conduire à une détérioration de la situation socio-économique et ralentir le processus de relèvement après la COVID-19.

Dans ce contexte, la République dominicaine appelle à une riposte régionale et mondiale urgente et coordonnée à la pandémie. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour un soutien financier supplémentaire en vue d'aider Haïti à surmonter ses problèmes en matière de développement et de santé.

Pour terminer, nous voudrions féliciter le BINUH et l'équipe de pays pour leur action intégrée et les efforts qu'ils continuent de déployer pour aider Haïti dans ces circonstances extraordinaires, qui entravent davantage l'accomplissement du mandat de la mission.

Le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social a eu raison d'exhorter le système des Nations Unies, la communauté internationale et les institutions financières internationales à prendre des mesures conjointes pour prévenir la propagation de la COVID-19, atténuer ses conséquences humanitaires et socioéconomiques et promouvoir le développement durable et la résilience pour faire face aux chocs futurs en Haïti.

## Annexe V

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, et Me Jacques Létang de leurs exposés.

L'Estonie est préoccupée par les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Haïti, où la situation humanitaire est déjà grave. Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement haïtien pour lutter contre la pandémie, notamment la formation d'une commission multisectorielle pour y faire face. Toutefois, des mesures supplémentaires et une riposte nationale coordonnée à la pandémie s'imposent. Les éléments clefs pour contenir la propagation du virus en Haïti sont, premièrement, la sensibilisation du public à la COVID-19 et, deuxièmement, des mesures visant à remédier à la situation désastreuse dans les prisons et les centres de détention.

Malheureusement, seuls des progrès insignifiants ont été réalisés dans le cadre du processus politique. Il faut déployer des efforts supplémentaires et renforcer le sens des responsabilités pour briser l'impasse politique actuelle. Le peuple haïtien mérite une vie meilleure et plus stable.

Nous encourageons tous les acteurs à faire avancer le processus politique. Il importe de poursuivre un dialogue franc et inclusif et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour trouver des solutions aux problèmes les plus urgents ayant trait à la réforme constitutionnelle. En outre, il convient d'apporter plus de précisions en ce qui concerne le calendrier électoral. Il importe au plus haut point de créer des conditions propices à la tenue des prochaines élections législatives.

Les crises politiques et les problèmes socio-économiques actuels ont des répercussions alarmantes sur la situation en matière de sécurité, car ils créent des conditions propices à une augmentation de la criminalité et de la violence. La criminalité liée aux bandes organisées reste très préoccupante.

Nous notons avec satisfaction que la Police nationale d'Haïti fait preuve d'une retenue et d'un professionnalisme croissants dans l'exercice du maintien de l'ordre.

Au cours de la période à l'examen, le nombre de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, ainsi que d'assassinats, a augmenté. Des efforts pour lutter contre l'impunité s'imposent, étant donné l'absence de progrès en ce qui concerne toutes les affaires depuis le retrait de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, notamment s'agissant des événements de La Saline et de Bel Air. En outre, 74 % des personnes incarcérées sont en attente de jugement en raison de la longueur et de la complexité des procédures judiciaires, ce qui a également entraîné la surpopulation des prisons. Nous soulignons l'importance qu'il y a à renforcer le respect du principe de responsabilité et à veiller à ce que toutes les affaires fassent l'objet d'une enquête appropriée et que les auteurs de ces actes répréhensibles soient traduits en justice.

Enfin, je tiens à remercier la Représentante spéciale La Lime et son équipe pour leur travail. Nous gardons l'espoir que leurs efforts constants permettront d'offrir à Haïti un avenir meilleur.

Je voudrais également demander que nous soyons informés de la situation alarmante dans les prisons haïtiennes. Quelles mesures les autorités ont-elles prises pour remédier aux lacunes du système judiciaire ? Quelles sont les perspectives, selon la mission, d'amélioration du système judiciaire haïtien ?

**Annexe VI****Déclaration de M<sup>me</sup> Anne Gueguen, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je remercie à mon tour la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Helen La Lime, de sa présentation, ainsi que Me Jacques Létang, qui a livré un constat sans fard des défis auxquels Haïti fait face.

Je souhaite d'abord exprimer le soutien et la solidarité de la France dans le combat du peuple et du Gouvernement haïtiens face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à ses conséquences socio-économiques et humanitaires. Plus qu'ailleurs dans le monde, la crise sanitaire vient en Haïti s'ajouter à des fragilités existantes, en particulier la crise humanitaire qui affecte déjà des millions d'Haïtiens et Haïtiennes. La communauté internationale a montré qu'elle est prête à apporter son soutien. La France contribuera en 2020 à l'action du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies en Haïti afin de favoriser l'accès humanitaire. L'Union européenne, de son côté, a annoncé la réorientation de 165 millions d'euros d'aide. Les autorités haïtiennes doivent en retour apporter des garanties quant à la bonne utilisation de ces crédits.

La pandémie de COVID-19 n'a hélas pas mis un terme aux violences et aux violations des droits de l'homme, bien au contraire. L'augmentation de l'insécurité et de la violence par les gangs depuis le début de l'année 2020 est très préoccupante. La Police nationale d'Haïti se mobilise pour y faire face, et elle doit être irréprochable. Aucune violation des droits de l'homme ne peut être tolérée et pour reconstruire la confiance, il est nécessaire que les autorités haïtiennes s'attaquent à l'impunité, en premier lieu dans des affaires aussi symboliques que les massacres de La Saline et Bel Air qui ont donné lieu à des rapports accablants des Nations Unies. Enfin, nous appelons les autorités haïtiennes à défendre et protéger les défenseurs des droits de l'homme, qui jouent un rôle crucial dans ce contexte.

Face à la crise multidimensionnelle dans laquelle se trouve Haïti, nous savons tous que la seule solution réside dans le dialogue politique entre tous les Haïtiens. Nous regrettons que les efforts de dialogue au mois de février, avec le soutien du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), n'aient pas permis d'aboutir à la formation d'un gouvernement inclusif. La France en appelle au Président Jovenel Moïse mais également à toutes les forces politiques du pays, notamment l'opposition, ainsi qu'à la société civile et au secteur privé, pour une reprise d'un dialogue national inclusif en préparation des échéances électorales et de la révision de la Constitution, si c'est la voie que choisissent les Haïtiens.

Le BINUH, huit mois après son institution, s'est mobilisé sans relâche en lien avec l'équipe pays des Nations Unies pour accompagner Haïti face à la pandémie. Le Conseil continuera à maintenir toute sa vigilance et à prendre les mesures appropriées, notamment si la situation en Haïti devait continuer à se détériorer.

## Annexe VII

### **Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Indonésie et du Viet Nam, États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

D'emblée, nous tenons à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Helen La Lime, pour son exposé éclairant, ainsi que tout le personnel des Nations Unies pour son dévouement en cette période difficile. Je tiens également à remercier Me Jacques Létang d'avoir partagé des informations sur l'évolution récente de la situation en Haïti.

Nous sommes profondément attristés par l'absence de progrès en Haïti dans de nombreux domaines, comme le décrit le rapport du Secrétaire général (S/2020/537). L'échec du dialogue, qui n'a pas abouti à un accord politique en février, a été une perte énorme pour le peuple haïtien. À cet égard, je voudrais porter les trois points suivants à l'attention du Conseil de sécurité.

Premièrement, s'agissant de la stabilité politique, nous pensons que l'incertitude et la polarisation politiques sont les principales causes de l'instabilité et des difficultés multiformes du pays. Un dialogue national global est donc essentiel. Nous soutenons l'engagement pris par l'ONU auprès du Conseil électoral provisoire pour préserver l'intégrité du processus électoral et atteindre l'objectif d'un quota de 30 % de femmes aux postes élus. Un gouvernement qui ne fonctionne pas pour le peuple n'a aucun sens. Il est donc important pour toutes les parties prenantes en Haïti de pratiquer le dialogue et le compromis dans l'intérêt d'un avenir meilleur pour tous les Haïtiens. Les autorités haïtiennes ont l'obligation morale d'assurer à leurs citoyens le droit à la vie dans un environnement pacifique et stable ; il est de leur devoir de faire en sorte que cela se produise.

Deuxièmement, en ce qui concerne la sécurité et les défis économiques et sociaux, nous constatons que la criminalité, les activités liées aux gangs, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits continuent à augmenter. La situation économique a essuyé de multiples chocs simultanés, les problèmes étant exacerbés par le ralentissement économique mondial. En outre, malgré certains progrès, la Police nationale d'Haïti continue de faire face à de graves difficultés qui peuvent entraver sa capacité à opérer. À cet égard, nous soutenons les efforts déployés par le système des Nations Unies, y compris ceux du Fonds pour la consolidation de la paix, pour mettre en œuvre une série d'interventions socio-économiques en Haïti qui favorisent la stabilité et réduisent la violence communautaire et des gangs. Les autorités haïtiennes doivent prendre les mesures audacieuses nécessaires pour résoudre ces problèmes, qui sont la conséquence de l'impasse politique.

Troisièmement, en ce qui concerne l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19), nous pensons que la pandémie et les mesures prises pour la contenir ont exacerbé une situation socio-économique et humanitaire déjà grave. Fondamentalement, les six objectifs ont été gravement affectés par la COVID-19. La maladie a rendu beaucoup plus difficile la tenue d'élections en temps voulu, l'ouverture de bureaux d'aide juridique, la lutte contre les inégalités socio-économiques et l'accès aux soins de santé. Elle a également perturbé l'exportation des produits haïtiens.

À cet égard, nous apprécions les encouragements par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) à l'établissement de relations constructives entre l'exécutif et l'opposition, et nous engageons instamment le déploiement d'efforts multipartites visant à répondre à l'urgence sanitaire. Tout en saluant le travail du BINUH, en particulier l'inclusion de l'égalité des sexes dans son recrutement et ses

activités, nous appelons la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à identifier les mesures nécessaires pour traiter les problèmes urgents dans le pays.

En conclusion, nous voudrions exprimer notre soutien à l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale, y compris, avant tout, aux partenaires de la région, pour qu'ils augmentent leur appui technique et politique à Haïti en ces temps difficiles. L'Indonésie et le Viet Nam estiment que la structure régionale peut jouer un rôle important dans la formation d'un nouvel Haïti qui s'accorde avec la sagesse et les caractéristiques locales, tout en s'attaquant aux causes profondes des différents défis. La résilience régionale peut être un bon catalyseur pour accélérer la reprise politique et socio-économique en Haïti.

## Annexe VIII

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Niger, de la Tunisie, de l'Afrique du Sud et de mon pays, Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, <sup>Helen</sup> La Lime, pour son exposé détaillé. Nous remercions également Me Jacques Létang, Président de la Fédération des barreaux d'Haïti, pour son exposé. Enfin, nous nous félicitons de la participation du représentant d'Haïti à la séance d'aujourd'hui.

Les exposés d'aujourd'hui et le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/537) montrent que la situation en Haïti est extrêmement grave. La situation inquiétante en matière de sécurité et sur les plans politique, humanitaire et socio-économique a été exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et risque d'être encore aggravée par des chocs externes tels que les changements climatiques. Dans le contexte de ces défis redoutables, et conscient de ceux qui nous attendent, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines encouragent la communauté internationale à continuer à soutenir notre nation sœur des Caraïbes et à réaffirmer son soutien au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). En conséquence, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines restent profondément préoccupés par les défis politiques qui subsistent, en particulier les questions relatives aux élections et l'absence de calendrier électoral. Nous notons avec préoccupation que les élections législatives, déjà très en retard, n'ont pas été organisées et nous sommes conscients que la date limite constitutionnelle pour la prochaine élection présidentielle est imminente. Nous demandons instamment aux autorités haïtiennes de prendre les mesures nécessaires pour assurer le succès de l'organisation de ces élections en temps voulu. À cet égard, nous appelons les dirigeants politiques haïtiens à aller de l'avant avec la formation d'un gouvernement afin de rallier un plus grand soutien bilatéral et multilatéral.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines soulignent également qu'il ne peut y avoir de solution imposée de l'extérieur à la crise politique, et appellent l'ensemble des parties prenantes haïtiennes à travailler de manière constructive pour trouver une solution globale et pacifique de long terme. À cet égard, les trois membres africains du Conseil et mon pays exhortent en outre tous les dirigeants politiques haïtiens à organiser un dialogue national et à s'abstenir de tout acte susceptible de déclencher des violences supplémentaires et de compromettre les acquis obtenus par le pays sous l'égide de l'ONU.

Deuxièmement, nous nous félicitons du rôle joué par la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion et saluons les efforts qu'elle a déployés pour élaborer une stratégie nationale de réduction de la violence communautaire afin de renforcer les efforts de lutte contre la violence des gangs. Nous saluons également les efforts de la Police nationale d'Haïti (PNH) pour lutter contre le fléau de la violence des gangs dans le pays. Nous sommes préoccupés par la prolifération des armes et munitions illicites qui continuent d'entrer illégalement dans le pays. Comme de nombreux autres petits États insulaires des Caraïbes, Haïti ne fabrique ni armes à feu ni munitions. Toutefois, sa situation géographique entre les fournisseurs et les consommateurs de stupéfiants illicites au Sud et au Nord en fait un point de transbordement pour les armes illicites.

Nous constatons que la prévalence des armes illicites a déclenché une recrudescence de la criminalité, en particulier parmi les gangs, ce qui continue à créer de l'insécurité. Nous sommes profondément troublés par les informations selon lesquelles un escadron de la mort a mené de violentes attaques dans plusieurs quartiers pauvres de Port-au-Prince. Nous demandons qu'une enquête approfondie soit menée et que les auteurs soient tenus pour responsables. La collaboration entre le BINUH, les autorités nationales haïtiennes et les autres parties prenantes concernées pour l'élaboration d'une législation sur le contrôle des armes conforme aux normes internationales est encourageante à cet égard.

En outre, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines demandent instamment que les mécanismes de renforcement des institutions et des capacités soient consolidés afin de remédier aux faiblesses institutionnelles. Nous prenons acte des modestes progrès réalisés au sein de la Police nationale d'Haïti et dans les secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire. Nous regrettons toutefois que l'État haïtien ait dû réduire sa contribution au budget national de la PNH pour faire face à la pandémie de COVID-19. De concert avec les institutions judiciaires compétentes, la PNH a un rôle fondamental à jouer s'agissant du respect des obligations de l'État de protéger ses citoyens et de faire prévaloir la transparence et l'état de droit.

Troisièmement, l'aggravation de la situation humanitaire, en particulier l'insécurité alimentaire croissante, la surpopulation dans les prisons et les difficultés rencontrées par les personnes les plus vulnérables, reste très préoccupante. Compte tenu de la pandémie et de la crise socioéconomique qui en découle, il est capital que la communauté internationale redouble d'efforts pour aider les autorités haïtiennes à faire face à la crise. Nous saluons l'esprit d'unité et de solidarité dont les Haïtiens ont fait preuve dans leur réaction initiale à la pandémie. Nous savons gré également de tous les efforts visant à aider le pays dans la réponse humanitaire qu'il a mise en place, notamment par l'intermédiaire de la Communauté des Caraïbes, de l'Organisation panaméricaine de la santé, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'ONU. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement haïtien pour atteindre certains des objectifs de référence et nous l'encourageons à continuer de progresser dans ces domaines importants.

Par ailleurs, nous accueillons favorablement les informations selon lesquelles certaines institutions financières internationales vont suspendre la dette d'Haïti afin que le pays puisse réagir de manière adéquate à la pandémie de COVID-19, et nous appelons les partenaires d'Haïti à envisager de procéder à une remise de dette. Non seulement Haïti a besoin d'un allègement de sa dette, mais il a également besoin de subventions pour faire face à la situation économique déjà bien sombre prédite par le Fonds monétaire international, qui prévoit notamment une réduction des envois de fonds, des exportations de textiles et des investissements étrangers directs. Nous nous félicitons de l'engagement continu du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur Haïti, qui soutient la stratégie de développement à long terme du pays. En cette période critique, nous demandons instamment une plus grande collaboration entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité pour favoriser la complémentarité de l'engagement du système des Nations Unies avec le pays, afin de s'attaquer de manière globale aux causes profondes de l'insécurité en Haïti.

Haïti reste un pilier fondamental de notre civilisation africaine et caribéenne, avec une histoire glorieuse mais complexe. Sa lutte apparemment sans fin pour assurer la sécurité et la stabilité de son peuple nous attriste, surtout lorsqu'on considère le rôle de pionnier joué par la nation s'agissant d'ouvrir la voie à l'abolition de l'esclavage. Première nation noire à s'être révoltée contre l'esclavage et l'oppression dans les

Amériques, Haïti a payé un prix exorbitant pour sa liberté. Nous ne pouvons pas abandonner Haïti. Nous devons être solidaires de nos frères et sœurs haïtiens.

Pour conclure, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirment que le développement durable d'Haïti ne sera qu'une chimère lointaine voire inatteignable tant qu'on ne s'attaquera pas à la genèse du sous-développement d'Haïti, et cela doit commencer par des mesures de réparation dignes de ce nom.

## Annexe IX

### **Déclaration de M. David Clay, Coordonnateur politique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Représentante spéciale La Lime et Me Létang de leurs exposés.

Nous accueillons avec satisfaction le deuxième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (S/2020/537). Le Royaume-Uni a conscience des difficultés extraordinaires rencontrées par Haïti depuis la dernière fois où le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter du BINUH (voir S/PV.8729). Je tiens tout d'abord à exprimer notre reconnaissance à l'équipe dirigeante et au personnel du Bureau pour leur travail acharné malgré des conditions de plus en plus difficiles.

Je ferai trois brèves remarques. La première, c'est que le Royaume-Uni estime qu'une réponse coordonnée et holistique à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est essentielle. La deuxième, c'est que des mesures urgentes doivent être prises sans délai pour renforcer les droits de l'homme et le principe de responsabilité. La troisième, c'est qu'une feuille de route pour sortir Haïti de son interminable impasse politique est plus nécessaire que jamais.

Premièrement, en ce qui concerne la COVID-19, il est clair que la pandémie présente un risque grave pour Haïti, tant en ce qui concerne l'impact de la maladie elle-même que ses répercussions connexes. À mesure que les effets sanitaires, humanitaires et économiques de la crise s'installent, une réponse coordonnée et globale des autorités haïtiennes et de la communauté internationale est indispensable. Le Royaume-Uni juge encourageant le fait que le système des Nations Unies se soit rapidement adapté à la situation sur le terrain, et nous invitons en particulier le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui fait également office de coordonnateur résident et de coordonnateur de l'action humanitaire, à travailler en étroite collaboration avec les autorités haïtiennes pour aider à orienter une approche coordonnée.

Deuxièmement, en ce qui concerne les droits de l'homme et le principe de responsabilité, le Royaume-Uni reste préoccupé par l'absence de progrès. Le fait que les auteurs des tueries de La Saline et de Bel Air continuent d'échapper à la justice compromet gravement les efforts pour instaurer la confiance dans l'état de droit. Nous regrettons également que le Gouvernement haïtien n'ait pas encore honoré l'engagement qu'il a pris de nommer un ministre chargé des droits de la personne. Cette nomination serait une démonstration utile de la volonté politique d'Haïti de préserver les droits de l'homme.

Enfin, s'agissant de l'impasse politique actuelle, le Conseil de sécurité et les responsables de l'ONU se sont employés, réunion après réunion, à encourager les partis en Haïti à présenter une feuille de route pour sortir de l'impasse politique et de la paralysie institutionnelle. Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, l'échec en février des efforts de dialogue pour parvenir à un accord sur la feuille de route nécessaire aux réformes constitutionnelles, institutionnelles et structurelles est une nouvelle occasion manquée.

La COVID-19 a aggravé les risques existants pour la stabilité d'Haïti. L'économie est en perte de vitesse. Des élections sont imminentes. Aujourd'hui plus que jamais, tous les partis doivent s'unir au nom de l'intérêt national. Un dialogue large et inclusif est indispensable.

**Annexe X****Déclaration M<sup>me</sup> Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Représentante spéciale La Lime et Me Jacques Létang de nous avoir éclairés sur la situation en Haïti.

Comme nous le savons tous, la maladie à coronavirus (COVID-19) a mis à rude épreuve le système de santé haïtien, déjà fragile. Les rapports faisant état d'actes d'agression contre des personnes atteintes de la COVID-19 et d'attaques contre les établissements médicaux qui les soignent sont très préoccupants, car la peur et la méfiance ne feront qu'aggraver la situation.

En ces temps difficiles, les États-Unis sont aux côtés d'Haïti. À ce jour, nous avons engagé plus de 16 millions de dollars d'aide pour soutenir les efforts haïtiens de lutte contre la COVID-19.

Étant donné que le pic des infections à la COVID-19 en Haïti n'est pas encore atteint, il est absolument primordial que tous les Haïtiens agissent ensemble pour limiter la propagation du virus. Nous observons avec inquiétude que la COVID-19 se propage dans les prisons surpeuplées du pays, et nous demandons au Gouvernement haïtien d'appliquer pleinement sa décision du 27 mars de libérer les détenus en attente de jugement accusés de délits mineurs et les prisonniers médicalement vulnérables qui ont presque fini de purger leur peine. L'heure est à l'action, pas aux paroles.

Il est tout aussi important que le Gouvernement poursuive son travail sur les réformes politiques, économiques et sociales nécessaires. Le discours prononcé par le Président Moïse le 18 mai, dans lequel il a souligné sa volonté d'organiser des élections, est un pas positif, et nous encourageons le Gouvernement haïtien et tous les acteurs politiques à parvenir à un accord politique et à trouver le moyen d'aller de l'avant, dans l'intérêt, avant tout, du peuple haïtien.

Nous prenons acte des progrès réalisés par la Police nationale d'Haïti (PNH), qui poursuit ses efforts pour lutter contre la violence de proximité et la violence des gangs et pour faire reculer le nombre des enlèvements. L'Inspection générale de la PNH a agi de manière positive pour améliorer l'application du principe de responsabilité en matière de droits de l'homme, une initiative bienvenue vers plus de transparence. Toutefois, comme nous l'avons déjà indiqué, l'incapacité persistante à fournir à la PNH les ressources voulues met en péril les gains durement acquis. Là encore, le temps est à l'action, pas simplement aux paroles.

Nous nous devons également d'exprimer notre préoccupation face à l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme, notamment à La Saline et Bel Air. Des mesures doivent être prises pour éviter que le climat d'impunité ne s'endurcisse.

Enfin, alors qu'Haïti lutte contre la pandémie et les facteurs sous-jacents de l'instabilité, il est essentiel de renforcer l'état de droit et d'éliminer le fléau de la corruption. Nous avons écouté Me Létang et nous confirmons ses préoccupations et appuyons les citoyens haïtiens. Je dois dire au Président Moïse et à tous les responsables politiques d'Haïti qu'il est temps de mettre de côté leurs désaccords et de se rassembler pour bâtir des institutions solides qui seront à même d'offrir un avenir plus prospère et sûr à tous les Haïtiens.

**Annexe XI****Déclaration de M. Patrick Saint-Hilaire, Chargé d'affaires par intérim d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je vous remercie, Madame la Présidente, de l'occasion qui m'est offerte d'exprimer les vues et les observations du Gouvernement de la République d'Haïti sur le document S/2020/537.

J'en profite, à l'ouverture de mon propos, pour renouveler mes vœux sincères de succès à la présidence française du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2020. Je saisis également cette occasion pour remercier tous les membres du Conseil de leurs observations très pertinentes et de leur solidarité à l'égard de mon pays, Haïti, dans sa quête de stabilité politique, de progrès social et de développement à long terme.

Au nom du Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jovenel Moïse, du Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Joseph Jouthe, et en mon nom propre, je souhaite réitérer la solidarité de la République d'Haïti avec tous les États membres du Conseil qui ont été durement frappés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette pandémie a montré de façon indéniable à quel point les pays et les peuples de notre monde sont interconnectés. Les souffrances indicibles que cette pandémie a infligées à l'humanité ont mis en lumière la nécessité pour les États Membres de l'Organisation et toutes les parties prenantes, en cette année charnière du soixante-quinzième anniversaire, de mettre en œuvre avec détermination, persistance, solidarité et opiniâtreté des stratégies et des politiques qui doivent aboutir au renouvellement du système international.

Dans ce contexte, je salue les efforts déployés par les États Membres, les entités des Nations Unies, les donateurs multilatéraux, les fondations et les organisations non gouvernementales pour poursuivre l'action collective afin de juguler cette pandémie aussitôt que possible et d'atténuer ses conséquences socioéconomiques et autres.

En ce qui concerne le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), je puis assurer au Conseil que le Gouvernement haïtien a examiné ce rapport avec attention. Les observations produites par le Secrétaire général aux paragraphes 49 à 57 renforceront et alimenteront la coopération entre l'équipe des Nations Unies en Haïti et les autorités haïtiennes. Fait important, le BINUH pourra toujours compter sur la collaboration d'Haïti pour s'acquitter des tâches spécifiques qui lui sont assignées par la résolution 2476 (2019).

Je remercie M<sup>me</sup> Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, de la présentation du rapport du Secrétaire général et de son tour d'horizon de l'évolution de la situation en Haïti au cours des dernières semaines. J'étends mes remerciements à M. Bruno Lemarquis, Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Haïti, ainsi qu'à tous les membres de l'équipe onusienne qui s'acquittent de leurs tâches dans le respect de la dignité du peuple haïtien et selon la vision stratégique et les priorités définies par le Gouvernement haïtien. Il est crucial que le BINUH continue de travailler de cette manière à la mise en œuvre de son mandat dans le strict respect du deuxième alinéa du préambule de la résolution 2476 (2019), dans lequel le Conseil de sécurité réaffirme « son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité d'Haïti ».

Dans le même esprit, je salue la participation à cette séance du Conseil de Me Jacques Létang, avocat et Président de la Fédération des barreaux d'Haïti. Le

Gouvernement attache une importance particulière à la collaboration avec toutes les parties prenantes en vue d'apporter des solutions durables aux problèmes actuels et émergents du pays. Ces problèmes s'imposent à l'attention de tous les acteurs de la vie politique, économique et sociale de la nation. C'est donc l'esprit de collaboration qui doit prévaloir entre eux. Les organisations de la société civile sont appelées à jouer un rôle accru et discipliné dans les efforts nécessaires pour garantir l'indépendance du système judiciaire haïtien ainsi que dans la promotion et le respect des droits fondamentaux de la personne et de l'état de droit.

J'ai pris bonne note des questions soulevées par Me Létang au nom de la Fédération des barreaux d'Haïti, et surtout des inquiétudes qu'il a exprimées.

Sur le plan de la justice et de la sécurité, le pays fait face à des défis multiformes. La circulation clandestine des armes légères et de petit calibre constitue un véritable fléau. Ces armes sont à l'origine de nombreux actes de violence, d'abus criants et de morts dans plusieurs localités du pays. La question des bandes armées demeure une difficulté et une préoccupation majeure. La perpétration d'actes de violence par ces bandes et les violentes altercations entre les groupes armés rivaux sont indéniables et insupportables et font souffrir toutes les couches de la population haïtienne. La lutte contre les problèmes de sécurité exige de continuer à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti. En outre, il faut faire beaucoup plus pour renforcer le système judiciaire, l'efficacité des tribunaux en vue de garantir l'impartialité, et pour garantir que les responsables d'actes de violence seront sanctionnés.

Par ailleurs, le Gouvernement porte un intérêt particulier à l'amélioration de la situation du personnel pénitentiaire et de tous les détenus.

Le Gouvernement reconnaît et comprend pleinement la gravité de la situation en matière d'état de droit en Haïti et continuera de mobiliser tous les acteurs du secteur de la sécurité pour faire face à cette menace et y remédier. Nous constatons que le rapport du Secrétaire général fait état de l'évolution des principales réformes destinées à permettre au Ministère de la justice et de la sécurité publique d'assurer ses principales missions.

Le Gouvernement continuera de s'attaquer avec détermination et résilience aux causes des inégalités sociales, de la corruption, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, des difficultés économiques et du manque d'accès aux soins de santé. Dans le contexte mondial actuel marqué par des crises multiformes, Haïti a identifié plusieurs éléments essentiels dans le contexte de ses efforts de relèvement, à savoir la volonté politique, l'ambition, le partenariat, la solidarité et un financement conséquent. L'aide financière et l'appui en faveur d'Haïti doivent être conformes aux besoins spécifiques de la population, en particulier les plus vulnérables. Ils doivent également répondre aux fortes exigences du renforcement des principales institutions nationales. Pour l'instant, le Gouvernement a un besoin pressant de moyens supplémentaires, techniques et financiers, pour faire face aux nombreuses crises auxquelles le pays est confronté simultanément.

Le Gouvernement de la République a noté avec intérêt les préoccupations exprimées par le Secrétaire général au paragraphe 3 du rapport, quant à l'absence d'une législature fonctionnelle et au manque de précisions sur le calendrier des prochaines élections et des réformes constitutionnelles et structurelles nécessaires.

Si tant est que des avancées indéniables aient été enregistrées en Haïti depuis l'examen, le 20 février écoulé, du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du mandat du BINUH (voir S/PV.8729), il reste beaucoup à faire pour sortir le pays de l'ornière de l'instabilité et des crises actuelles. Il n'en demeure pas moins que la lenteur des progrès est imputable aux persistants clivages politiques, aux difficultés

à mettre en place un dialogue authentique, transparent et axé sur l'intérêt national et, aujourd'hui, à la progression de la COVID-19 sur le territoire national.

Tous les secteurs de la vie nationale doivent se résoudre aux sacrifices indispensables pour contenir la propagation de ce virus, contribuer à l'établissement d'un calendrier électoral réaliste et s'engager avec détermination sur le chemin des grandes transformations nécessaires à la stabilité, au redressement et au développement à long terme du pays. D'où la nécessité d'un dialogue national de grande envergure.

Le dialogue national n'est pas un simple exercice politique, mais une nécessité imposée par la polarisation regrettable et effrénée des forces vives de la nation. C'est dans un dialogue authentique que doivent se reconstruire les multiples liens nécessaires pour la refondation nationale. C'est, sans conteste, l'esprit des diverses initiatives lancées par le Président de la République depuis son accession au pouvoir. Aujourd'hui encore, le Gouvernement de la République en appelle à toutes les forces politiques de la nation et à ses principaux partenaires internationaux, afin de relancer, sur des bases solides, le dialogue indispensable sur les grandes questions d'intérêt national.

Rien de grand ni de durable ne peut s'accomplir en dehors des valeurs fondatrices de la République d'Haïti et des principes incontournables sur lesquels repose le régime démocratique établi par la Constitution haïtienne. Il y a un besoin réel d'une réforme constitutionnelle susceptible de prendre en compte les faits et réalités du pays et de lever, une fois pour toutes, les ambiguïtés, maintes fois dénoncées, de certaines de ses dispositions. La réforme constitutionnelle et l'organisation d'élections libres et démocratiques pour le renouvellement du personnel politique constituent des éléments critiques pour le bon fonctionnement des institutions nationales. Le rapport du Secrétaire général souligne, aux paragraphes 7 et 8, les efforts enclenchés par les autorités haïtiennes, avec l'appui des partenaires internationaux, en vue d'aboutir à la réforme de la Constitution et à l'organisation des prochaines élections. Il n'est malheureusement pas facile d'avancer au rythme souhaité en situation d'épidémie de COVID-19.

Le Gouvernement de la République se félicite de l'accent mis, aux sections VI et VII du rapport, sur la dégradation de la situation socioéconomique d'Haïti et les nouvelles urgences induites par la pandémie de COVID-19. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons développer une meilleure conscience des causes profondes des difficultés et des besoins spécifiques de sa population. En effet, la situation socioéconomique du pays s'est considérablement dégradée sous les effets combinés de la crise politique prolongée, de la stratégie *peyi lòk*, et des catastrophes naturelles récurrentes.

Nous ne devons pas perdre de vue que le pays a durement été frappé, au cours des 10 dernières années, par le séisme dévastateur du 12 janvier 2010, des cyclones, la sécheresse, des inondations, l'épidémie de choléra et, nous ne cesserons de le déplorer, les inconséquences de nombre d'acteurs nationaux et internationaux. C'est dans ce contexte que la pandémie de maladie à coronavirus s'est introduite dans le pays. Déjà, son impact sur les moyens de subsistance de la population, les jeunes, les femmes et autres groupes vulnérables, se fait lourdement sentir. L'économie nationale est confrontée à de multiples chocs simultanés, y compris la réduction des recettes fiscales, l'augmentation des dépenses pour répondre à la crise, la baisse des investissements directs étrangers et des exportations, et une diminution des envois de fonds et des contributions multiformes de la vaillante diaspora haïtienne. Le secteur informel en paie déjà le prix fort.

La crise sanitaire fragilise encore davantage les capacités de réponse du pays à la crise humanitaire, aux chocs climatiques, notamment au cours de la saison cyclonique de juin à novembre.

Aujourd'hui, le nombre de cas confirmés de COVID-19 est en nette augmentation. Au 16 juin, le bilan global s'élève à 4 688 cas d'infection confirmés, dont 141 nouveaux et 82 décès, soit une létalité de 1,7 %.

Le Gouvernement de la République a pris tout un train de mesures en vue de lutter contre la propagation de l'épidémie dans le pays, y compris la création de structures technique et administrative de gestion de la pandémie, une vaste campagne de prévention par la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'acquisition d'équipement et de matériels médicaux et l'augmentation significative du budget alloué au Ministère de la santé publique et de la population. Nous notons avec encouragement que plusieurs États Membres et entités des Nations Unies, citées aux paragraphes 35 et 36 du rapport, ainsi que certaines organisations non gouvernementales, se sont inscrites en faveur de cette approche baptisée *Early Warning Early Action* (alerte et intervention précoces). Des mesures d'accompagnement ont été prises en faveur des jeunes, des chômeurs, des professionnels, des entreprises, etc.

La gestion de la pandémie de maladie à coronavirus a démontré la pertinence d'une meilleure préparation du pays aux chocs et du continuum redressement-développement. Elle est révélatrice des changements indispensables, tant au niveau de la gouvernance des pays vulnérables, en général, que dans les modalités de l'aide internationale. L'aide à Haïti propose, aujourd'hui plus que jamais, un sujet d'attention et de réflexion stratégique. Nous ne devons pas nous y perdre. Gardons à l'esprit, dans le cadre de la réponse à la COVID-19 et à la crise humanitaire, les principales leçons tirées des modalités et du niveau de l'aide fournie au pays, après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010. Ne persistons pas dans les mêmes erreurs. Me vient à l'esprit cette importante maxime : *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum* (« L'erreur est humaine, persévérer [dans son erreur] est diabolique »).

Dans le contexte actuel, le pays a un besoin pressant de ressources adéquates et prévisibles pour surmonter de nombreux défis : réponse à la crise sanitaire et à ses conséquences, réponse à la crise humanitaire, amélioration des conditions de vie de la population, organisation d'élections démocratiques pour le renouvellement du personnel politique, lutte contre la corruption et l'impunité, lutte contre la dissémination des armes à feu et la prolifération des gangs armés.

Je voudrais, enfin, relayer, ici, l'appel pressant à plus de solidarité, de souplesse et de flexibilité, lancé aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux par le Président de la République, S. E. M. Jovenel Moïse, à l'occasion de la récente réunion de haut niveau, tenue par visioconférence, sur le financement du développement. C'est cette exigence d'ambition, de solidarité et souplesse dans le financement des urgences, du redressement, du développement durable et de l'action climatique qui nous permettra de gagner ensemble la bataille contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences socioéconomiques et de prendre d'autres mesures déterminantes pour venir à bout des défis auxquels Haïti se heurte actuellement.